

Comment investir son capital à la retraite ?



L'assuré devrait privilégier la rente, mais s'il prend le capital, sa stratégie doit lui permettre un revenu suffisant pour vivre. Un défi à l'heure des taux négatifs. Certains pensent qu'il devrait investir comme une caisse de pension, d'autres préférer les actions et l'immobilier

Les caisses de pension incitent parfois les assurés arrivés à l'âge de la retraite à prendre leur capital plutôt qu'à le convertir en rente. «Le choix de la rente se traduit en principe pour une institution de prévoyance par une perte, d'abord actuarielle et comptable (le montant qu'elle doit provisionner pour payer la rente est supérieur au capital disponible), puis, au fil des ans, une perte bien réelle. La caisse de pension a donc intérêt à vous voir quitter son bilan», explique Graziano Lusenti, conseiller pour institutionnels.

Intégrer les facteurs psychologiques

Aujourd'hui, «le montant de capital vieillesse est souvent supérieur à 500 000 francs mais inférieur à 1 million de francs», affirme Roland Bron, directeur de VZ Suisse romande.

L'assuré doit-il gérer ce capital au mieux en fonction de son savoir-faire ? «Sauf s'ils sont «boursicoteurs», beaucoup de gens surestiment leurs compétences et leurs capacités en matière financière, sous-estiment le temps (et les soucis) liés à la gestion efficace d'un portefeuille ou réagissent de façon très émotionnelle et avec une approche très «procyclique» aux fluctuations des marchés» avertit Graziano Lusenti. Il s'agit donc d'intégrer la composante psychologique dans la stratégie de gestion. «C'est un facteur sans doute aussi important que les éléments objectifs», ajoute-t-il.

La première étape consiste à effectuer une planification financière, selon VZ. L'assuré doit établir un budget annuel, avec ses revenus fixes (rente AVS, rente LPP, revenu locatif) et ses dépenses (impôts, charges immobilières, train de vie. Ce calcul détermine une «lacune de revenu», par exemple de 2000 francs par mois. «Si la lacune de revenu est élevée, les placements financiers doivent être axés sur la sécurité. Si elle est faible, le risque et donc la part en actions peuvent être

accrus», propose Roland Bron. Ce processus définit un niveau de risque qui s'avérera déterminant pour choisir la stratégie de placement.

Comblant les lacunes de revenu

Le retraité peut alors investir soit dans une rente viagère, mais le revenu est très faible, dans de l'immobilier de rendement, lequel génère un revenu régulier, ou dans des placements financiers, fait valoir VZ. Roland Bron recommande d'investir comme le ferait une caisse de pension.

« Le retraité doit d'abord estimer le montant dont il aura besoin pendant les dix premières années de sa retraite pour combler les lacunes de revenu. Cette partie du capital doit être investie avec une haute sécurité (compte d'épargne, obligations en francs suisses). Le solde peut être placé avec un risque, donc une part en actions, plus élevé. L'objectif de rendement sur le capital doit être calculé de façon prudente (3% environ). L'expert recommande en outre «de constituer des réserves suffisantes, afin de s'assurer un capital disponible suffisant au-delà de 85 ans».

Une solution simple mais finalement efficace consiste à prendre environ la moitié de l'avoir de vieillesse sous forme de capital et à transformer le reste en rente, au sein de l'institution de prévoyance, selon Graziano Lusenti. «Cela permet de diversifier les choix et de continuer de profiter des nombreux services offerts par la caisse de pension – on oublie trop souvent que c'est l'un des prestataires de services financiers les plus efficaces et les moins onéreux – si on le compare aux banques ou aux assurances», ajoute le conseiller institutionnel.

Impôts élevés dans le canton de Vaud

Deux autres faits importants sont à considérer. Les impôts sur le paiement du capital de prévoyance sont très différents en fonction des régions. Très lourds dans le canton de Vaud (jusqu'à 14% du capital), ils sont généralement supérieurs dans les cantons romands qu'Outre Sarine. En outre, un versement fractionné du capital permet de réduire la charge fiscale de l'assuré.

Prenons un exemple concret : Si l'assuré prend la moitié du capital de 500 000 francs sous forme de rente, il aura 17 000 francs de rente annuelle (avec le taux de conversion de 6,8 %) – à laquelle s'ajoutera la rente de l'AVS - et conservera un capital de 250 000 francs. Que faire ? « A titre personnel, je pense que j'investirais environ la moitié dans l'immobilier, sans doute à l'étranger étant donné la force du franc, et l'autre moitié en actions (en particulier celles avec un dividende élevé) et en d'autres valeurs réelles (or, etc.)», affirme Graziano Lusenti. Compte tenu des rendements nuls ou même inférieurs à zéro, il éviterait totalement les obligations souveraines, mais inclurait des obligations d'entreprises de qualité («corporates»). En proposant cette stratégie, il prend le contre-pied de l'ancienne règle qui voulait que le retraité soit presque entièrement investi en obligations pour limiter les risques. En ces temps exceptionnels où le placement sans risque n'offre aucun rendement, mieux vaut s'adapter.

Investir comme une caisse de pension

Si la prestation de vieillesse est versée en capital, «il est important que l'assuré évite les coûts que

peuvent représenter les taux négatifs s'il conservait l'argent en cash. L'assuré devrait continuer à rester investi sur les marchés financiers avec, si possible, une allocation des actifs proche des indices de prévoyance LPP», explique Alexandre Michellod, responsable du secteur prévoyance professionnelle et stratégies OPP2 Siam, chez Edmond de Rothschild (Suisse). La grille d'allocation correspond à celle d'une caisse de pension et comprend au maximum 50 % d'actions. Le profil sera donc «conservateur parce que le capital doit durer de longues années. Le rendement attendu sera donc proche du taux technique (2,75%)», conclut Alexandre Michellod.

«Attention de ne pas occulter les effets de l'environnement déflationniste (-0,8 % sur base annuelle)», avertit Grégory Lenoir, responsable de l'allocation d'actifs pour la clientèle privée au sein de Lombard Odier. Un rendement nominal même modeste permet d'accroître le pouvoir d'achat d'une personne privée, sans supplément de revenu.

Un rendement forcément modeste

Afin de privilégier la préservation du capital, le retraité doit investir dans des produits à rendement faibles. La stratégie privilégiée par Grégory Lenoir pour un capital de 1 million est de type conservatrice et vise un rendement annuel de 2 à 2,5 % par an. Disponible sous la forme d'une stratégie d'investissement de la banque, elle se traduit actuellement par une allocation de 18 % en actions (moitié suisses et moitié internationales), 50 % en obligations (25 % crédit, 15 % titres de première qualité, 5 % dette émergente en monnaie locale et 5 % d'obligations convertibles), 26 % en produits alternatifs liquides (hedge funds liquides, infrastructures, immobilier), 6 % en liquidités. La stratégie est forcément fonction du capital à disposition. Pour un profil plus risqué, et une part en actions supérieure, l'objectif de rendement atteint par exemple 3,8 %, selon Lombard Odier.

Publicité

